
SESSION DE BRUXELLES DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

24-26 novembre 2004

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen

Point 3-a) de l'ordre du jour provisoire

AGRICULTURE

Document de discussion

Table des matières

	<i>Page</i>
▪ Contribution de M. Joseph Daul, membre du parlement européen	1
▪ Contribution de M. Boureima Gado, membre de l'Assemblée nationale (Niger)	2
▪ Contribution de Mme Evelyn Matthei Fornet, sénatrice (Chili)	6
▪ Contribution de M. Masatoshi Wakabayashi, membre de la Chambre des Conseillers (Japon) ..	7

M. Joseph Daul, Président de la Commission de l'agriculture du Parlement européen

Réforme de la Politique agricole commune

Cette réforme est bien plus qu'un simple ajustement des conditions de gestion des marchés. Elle répond à plusieurs impératifs :

- faire face au défi posé par l'adhésion de dix nouveaux Etats membres.
- mettre place une nouvelle politique agricole et de développement rural qui aille au-delà de la seule fonction productive pour consacrer le rôle multifonctionnel de l'agriculture
- répondre aux nouvelles demandes sociales, telles que : la production d'aliments plus sains et plus sûrs, l'aménagement du territoire, la conservation de l'environnement et de la biodiversité, le bien-être des animaux ou encore le maintien de l'espace rural et de sa richesse culturelle et patrimoniale.

Prochaine étape : la réforme de l'OCM sucre

S'il est encore un peu tôt pour en parler de manière approfondie - les propositions législatives de la Commission européenne ne seront connues qu'une fois terminée la procédure engagée à l'OMC - ce dossier représente un enjeu d'autant plus important qu'il conditionne pour une large part les relations entretenues avec les pays en développement et en particulier les pays d'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique qui bénéficient, à travers le protocole sucre annexé à l'accord de Cotonou, d'un accès privilégié au marché communautaire.

Les enjeux de la négociation agricole à l'OMC

L'équilibre est la clé du succès du cycle de Doha en matière agricole. Cela suppose :

- en matière de soutien interne : la reconnaissance de la spécificité de l'agriculture européenne, notamment son caractère multifonctionnel,
- en matière d'accès au marché: l'Union européenne est déjà la zone du monde la plus ouverte aux produits en provenance des pays en développement, grâce notamment au partenariat qui nous lie aux pays d'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique, ou à travers l'initiative « Tout sauf les armes ». Si des efforts doivent être faits, ils ne peuvent être le seul fait de l'Union européenne: il est indispensable que les autres pays industrialisés ainsi que les pays en transition fassent preuve également de responsabilité en offrant aussi un accès accru à leur marché aux pays les plus pauvres de la planète,

- en matière de subventions à l'exportation: les démantèlements doivent être équilibrés, les autres pays ayant également des politiques spécifiques devant prendre des engagements équivalents.

Conclusions

- L'Union européenne a consenti de gros efforts dans le domaine agricole, à travers la réforme de la PAC et elle attend des autres pays producteurs des efforts semblables.
- Les négociations à l'OMC ne concernent pas seulement les subventions aux produits agricoles mais englobent aussi d'autres aspects (produits industriels, services, marchés publics, subventions aux industries aéronautiques, etc.). Un parallélisme entre l'agriculture et les autres secteurs est nécessaire.
- L'accord global qui sera obtenu à l'OMC devra être équilibré, tant sur le plan sectoriel que géographique.

M. Boureima Gado, membre de l'Assemblée nationale (Niger)

POUR REUSSIR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE DOHA FAUT- IL SUPPREMER LES SUBVENTIONS AGRICOLES ET PROMOUVOIR LE MULTILATERALISME ?

1. Etant ressortissant d'un pays en développement, mais en réalité un PMA (Pays les Moins Avancés), permettez moi, de vous présenter quelques préoccupations, suite à la décision adoptée, le 1^{er} août 2004, par le Conseil Général de l'OMC et relative à l'adoption d'un cadre fixant les modalités des négociations concernant l'agriculture. Ces préoccupations ont trait aux points suivants :

- Le parlementarisme face à la constitution de fait de groupes plus ou moins informels à travers les négociations sur l'agriculture à l'OMC,
- Les subventions agricoles et la sécurité alimentaire : avantages à court terme et inconvénients à long terme.
- L'Initiative sur le coton : un test sur la capacité des pays membres de l'OMC à mettre en œuvre la complémentarité entre les aspects du commerce et ceux du développement.
- Multilatéralisme, commerce et développement : articulation entre les accords de l'OMC et les OMD.

I. Le parlementarisme face à la constitution de fait de groupes plus ou moins informels, à travers les négociations sur l'agriculture à l'OMC,

2. Aujourd'hui encore un débat continue son bonhomme de chemin au niveau théorique et intellectuel. Il consiste à épiloguer sur le fait que : la maîtrise du processus d'un système performant d'agriculture est nécessairement antérieure à celle du processus de production du secteur industriel, pour le développement autocentré d'un pays. Mais, pendant que la réflexion se poursuit sous cet angle, trois constats se dégagent:

- l'observation permet d'affirmer, sans risque de se tromper, que le qualificatif de « développé » attribué à certains pays membres de l'OMC (et de l'ONU) correspond souvent à des nations qui ont pu déployer, à travers leur histoire économique, des stratégies adéquates leur ayant permis de maîtriser intelligemment un processus de production et/ou d'acquisition de biens agricoles, afin d'une part satisfaire leurs besoins et d'autre part échanger le surplus sur les marchés extérieurs.
- Quant aux pays dits « émergents », qui correspondent aujourd'hui, plus ou moins, au « Groupe des 20 », ils semblent emprunter une voie similaire (chacun selon sa politique agricole et économique) que celle des pays dits développés, en matière de maîtrise du processus de développement de leur système d'agriculture.
- A contrario, les PMA (Pays les moins avancés) et quelques autres qui font tous partie du « Groupe des 90 », ils sont caractérisés par le fait qu'ils ne sont pas parvenus, jusqu'à présent, à élaborer des stratégies leur permettant de trouver des solutions répondant, un tant soit peu, aux multiples problèmes que posent la maîtrise de leur processus de développement de l'agriculture. On relève ainsi que dans la plupart de ces pays une crise alimentaire, plus ou

moins larvée, ne soit pas une exception, avec les conséquences pénalisantes sur leur capacité d'intégration au commerce international et des opportunités manquées pour le développement.

3. Les «assertions» ci-dessus, que d'aucuns trouveront réductrices, nous permettent cependant de disposer d'une image aux contours assez précis de la complexité des négociations sur l'agriculture, au sein de l'OMC. En effet, il est aisé de remarquer que les intérêts des uns et des autres peuvent paraître si divergents, malgré les engagements pris par les exécutifs en signant les accords de Marrakech, que la tentation est grande de soutenir les particularismes de groupes. Les parlementaires se doivent de s'intéresser à la dynamique de cette approche, certes informelle, mais réelle, afin d'apporter leur contribution à la recherche de solution. Aussi, nous paraît-il opportun que la prise de conscience de cette donne de groupes, dans les négociations sur l'agriculture au sein l'OMC, puisse se traduire par des initiatives hardies des parlementaires pour rapprocher les points de vues.

II. Les subventions agricoles et la sécurité alimentaire: avantages à court terme et inconvénients à long terme pour le commerce et le développement.

4. Le paragraphe 2 de l'Annexe A de la décision du Conseil Général du 1^{er} Août 2004¹, relative à l'agriculture, résume bien, à notre avis, les préoccupations auxquelles les membres de l'OMC se doivent de trouver des solutions afin que le lien entre «Commerce et Développement» ne soit pas une simple vue de l'esprit, une dualité, voire une chimère. Il y est écrit : **«L'équilibre final sera trouvé uniquement à la conclusion de ces négociations ultérieures (sur la base du mandat de Doha) et dans le cadre l'Engagement unique. Pour arriver à cet équilibre, les modalités à élaborer devront inclure des dispositions effectives d'un point de vue opérationnel et significatives concernant le traitement spécial et différencié pour les pays en développement Membres. L'agriculture a une importance cruciale pour le développement économique des pays en développement Membres et ils doivent être en mesure de mener des politiques agricoles propres à soutenir leurs objectifs de développement, leurs stratégies de réduction de la pauvreté et leur sécurité alimentaire et à répondre à leurs préoccupations en matière de moyens d'existence...»**. Afin que le contenu de ce paragraphe ne reste pas lettre morte et que les négociations ne traînent pas inutilement en longueur, les parlementaires peuvent apporter leur contribution sur trois aspects.

5. L'agriculture des pays en développement, particulièrement celle des PMA, comporte des tares qu'il est indispensable de lever, sinon rien de durable n'est possible : l'analphabétisme qui réduit à néant toute tentative d'introduction pérenne de méthodes nouvelles et performantes; les problèmes fonciers liés à l'appropriation privée des terres qui bloquent souvent l'esprit d'entrepreneuriat, donc pas d'investissement ; même l'épargne et le micro crédit ne pénètrent le processus du système d'agriculture qu'à un rythme si lent que les répercussions positives s'en ressentent pas jusque là de façon déterminante.

6. La question de la suppression des subventions agricoles sur les produits alimentaires pourrait examinée aussi bien sous ses aspects positifs à court terme que dans sa dimension négative à long terme pour les populations des pays en développement. En effet on peut se demander ce que serait la situation alimentaire (et par ricochée la situation sociopolitique) dans beaucoup de pays en développement, si le riz, le lait, le blé, voire la volaille, la viande et autres ne provenaient pas, à des coûts abordables, de pays pratiquant les subventions agricoles ? Cependant, il est indéniable que les subventions agricoles accentuent la paupérisation, bouleversent dramatiquement les habitudes et cultures alimentaires, contribuent à la sortie de devises, souvent rares, empêchant ainsi toute possibilité de développement autocentré des pays concernés. A ce niveau les pays développés comme les pays sous-développés, membres de l'OMC, se doivent de reconnaître, en toute bonne foi, leurs responsabilités, chacun en ce qui le concerne. C'est à partir de ce moment seulement que la traduction des accords de l'OMC en textes législatifs applicables et respectés, peut apparaître comme allant dans le sens du développement pour des populations démunies, de plus en plus attentives aux critiques de la société civile.

7. Les pays membres de l'OMC reconnaissent, à la fin du paragraphe 2, cité ci-dessus, la nécessité de prendre en compte la dimension de la pauvreté et de la sécurité alimentaire comme « étant des considérations autres que d'ordre commercial, visées par le paragraphe 13 de la déclaration de Doha ». Il reste maintenant à traduire une telle intention en actes concrets par les uns et les autres. En effet, les

¹ http://www.wto.org/english/tratop_e/dda_e/draft_text_gc_dg_31july04_e.htm

pays développés sont certainement convaincus maintenant que la seule dimension du commerce avec les pays pauvres ou les pauvres entre eux, peut difficilement permettre d'amorcer le développement. Pour sortir du cercle vicieux de la pauvreté, on peut imaginer que les membres de l'OMC s'entendent pour entamer, dès que possible, des négociations sur une liste minimale de produits agricoles alimentaires, objet de subventions afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la sécurité alimentaire. Ainsi les populations des pays concernées pourront être intégrées aux processus du commerce international, sur une base saine, par l'amélioration des revenus et une capacité accrue de travail producteur avec des résultats efficaces.

III. L'Initiative sur le coton : un test sur la capacité des pays membres de l'OMC à mettre en œuvre la complémentarité entre les aspects du commerce et ceux du développement

8. L'absence de consensus sur l'initiative sur le coton, proposée par certains pays producteurs, fait partie des raisons ayant abouti à l'échec de la session ministérielle de Cancun, en septembre 2003. Mais la décision du Conseil Général du 1^{er} Août 2004 permet de constater des avancées significatives sur le coton.

- C'est ainsi que le Conseil général consacre des paragraphes spécifiques à la question du coton, aussi bien dans le texte général que dans l'annexe A relative à l'agriculture. Ce qui constitue une reconnaissance de l'importance et de la pertinence de l'initiative sur le coton.
- Par ailleurs, le Conseil Général « insiste (s'agissant du coton) sur la complémentarité des aspects relatifs au commerce et au développement » et il « instruit le Directeur général de l'OMC de tenir des consultations avec les organisations internationales pertinentes, y compris les institutions de Bretton Woods, l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture et le Centre du Commerce International, pour orienter de manière effective les programmes existants et toutes ressources additionnelles vers le développement des économies dans lesquelles le coton revêt une importance vitale ».

9. Cependant, la lecture des paragraphes 4 et 5 de l'annexe A, consacrés au coton, laisse quelque peu perplexe, car, bien qu'intitulée : « Cadre pour l'établissement de modalités concernant l'agriculture », il est difficile de relever dans cette annexe A des modalités concrètes de mise en oeuvre. Certes, dans le paragraphe 4 il est écrit que « Le conseil général reconnaît l'importance vitale pour les pays en développement, en particulier les PMA. Il sera traité de manière ambitieuse, rapide et spécifique, dans le cadre des négociations sur l'agriculture ». Malheureusement, le reste du paragraphe 4 suscite plutôt des interrogations ci-dessous quant aux modalités pratiques visant à traduire concrètement les intentions des pays membres de l'OMC **de traiter la question du coton de « manière ambitieuse, rapide et spécifique »**. En effet,

- Afin de traiter la question du coton «de manière ambitieuse », pourquoi le Conseil Général ne s'est-il pas permis de « donner le degré de priorité approprié à la question du coton indépendamment d'autres initiatives sectorielles » au lieu de demander que cette action soit examinée par la session extraordinaire du Comité de l'agriculture qui aurait alors pu se pencher sur des aspects techniques et pratiques de cette modalité?
- En quoi la question du coton sera-t-elle traitée de « manière rapide » si aucun délai n'a été fixé par le Conseil Général dont l'instruction dans le paragraphe 4 consiste à dire: « un sous-comité du coton se réunira périodiquement et fera rapport à la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture pour examiner les progrès réalisés » ? Un tel délai aurait eu deux avantages : d'une part permettre aux PMA pour lesquels « la question du coton est d'une importance vitale » de voir une solution imminente, à travers laquelle les négociations sur le coton aboutissent à la preuve de la complémentarité entre commerce et développement ; et d'autre part de faire la démonstration que l'initiative sur le coton est un test réussi de la volonté des pays membres de l'OMC dans la mise en oeuvre concrète du « Cadre pour l'établissement de modalités concernant l'agriculture ».

10. La contribution des parlementaires à des réponses adéquates aux deux questions, ci-dessus, pourrait être utile aux travaux du Comité de l'Agriculture et du sous-comité sur le coton afin d'atteindre les objectifs du Conseil Général qui, voulant traiter la question du coton de « manière spécifique », écrit : « les travaux (de ces deux comités) porteront sur toutes les politiques ayant des effets de distorsion des échanges affectant le secteur en ce qui concerne **les trois piliers accès aux marchés, soutien interne, et concurrence à l'exportation, ainsi qu'il est spécifié dans le texte Doha et dans le texte du**

présent cadre ». Le Conseil général met aussi l'accent, au paragraphe 5, sur « la cohérence entre les aspects relatifs au commerce et au développement de la question du coton sera recherchée ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 1.b du texte auquel le présent cadre est annexé ».

IV. Multilatéralisme, commerce et développement : articulation entre les accords de l'OMC et les OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement).

11. Grâce à l'initiative sur le coton, le triptyque : « Multilatéralisme, Commerce et Développement » est devenu une approche que les pays membres de l'OMC se doivent d'intégrer progressivement dans leur politique de développement au niveau national, régional et international. Et le Conseil Général du 1^{er} Août 2004 n'est pas passé par quatre chemins pour souligner (voir citation ci-dessous) la nécessité de trouver les articulations nécessaires à travers lesquelles les organisations internationales vont s'orienter vers de plus en plus de cohérence entre leurs interventions respectives. **« Les membres devraient travailler sur les questions connexes du développement au plan multilatéral avec les institutions financières internationales, poursuivre leurs programmes bilatéraux, et tous les pays développés sont invités instamment à participer. A cet égard, le Conseil Général donne pour instruction au Directeur général de tenir des consultations avec les organisations internationales pertinentes, y compris les institutions de Bretton Woods, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et le Centre du Commerce international, pour orienter de manière effective les programmes existants et toutes ressources additionnelles vers le développement des économies dans lesquelles le coton revêt une importance vitale ».**

12. Autant cette décision du Conseil Général constitue une avancée notable à saluer dans le cadre des négociations sur l'agriculture, autant, elle interpelle les parlementaires, représentants des peuples, à s'intéresser davantage, à travers une approche systémique, aux accords de l'OMC et au programme de développement Doha dont les conséquences de la mise en œuvre seront ressenties par les peuples des pays du monde entier, en bon ou mal.

13. En effet, la décision du Conseil Général sur le coton, peut être valable, avec de légères modifications, pour plusieurs produits agricoles faisant l'objet d'échanges internationaux et particulièrement les produits vivriers. En procédant étape par étape, on constate que le Conseil Général trace un cadre logique qui permet à l'analyse de passer de la question du coton à d'autres aspects de l'agriculture, de plus en plus abordés sous l'angle de la lutte contre la pauvreté, la SRP (Stratégie de réduction de la pauvreté), elle-même faisant partie intégrante des OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement).

14. Les institutions de Bretton Woods (FMI et Banque Mondiale), auxquelles les décisions du Conseil Général font référence, sont aujourd'hui à la pointe de l'encouragement des pays en développement pour l'élaboration et la mise en œuvre de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (SRP), fondées sur des principes (qui sont aussi ceux des accords de l'OMC) et relatifs à l'économie libérale de production et d'échanges et à la croissance économiques, à travers des réformes macroéconomiques. La majorité des pays du « Groupe des 90 » est concernée, à des degrés divers, par les SRP.

15. La SRP apparaît comme l'objectif N°1 des huit (8) Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), d'ici 2015, et s'intitule : « Réduire l'extrême pauvreté et la faim ». Les autres OMD, non moins importants, sont relatifs à (2) l'éducation primaire pour tous, (3) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, (4) et (5) réduire la mortalité infantile et améliorer la santé maternelle, (6) combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies, (7) assurer un environnement durable, (8) mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

16. S'il est établi que malgré l'importance de ces questions comme préalables au développement voire au commerce, l'OMC ne doit ne peut en être saisie quant au fond, au risque de la détourner de ses objectifs. Cependant, il serait illusoire de croire que OMD seraient atteints en 2015, à travers les agences du Système des Nations Unies (SNU), à plus forte raison être efficaces, si les négociations du cycle de Doha à l'OMC, en viennent à les ignorer ou les négliger. Par exemple, les trois composantes de l'objectif N°8 des OMD sont intimement liées aux préoccupations en examen au sein de l'OMC dans le cadre du programme de Doha. Il s'agit des questions liées à l'aide, à l'allègement de la dette et à l'accès aux marchés.

17. Au vu de ce qui précède, les parlementaires sont amenés à prendre conscience des défis auxquels ils se doivent de faire face, en matière d'articulation entre les accords de l'OMC et les OMD,

lors de l'examen des textes législatifs, du vote du budget et du contrôle de l'action gouvernementale ; et tout cela à travers le triptyque « multilatéralisme – commerce – développement », dans l'intérêt des peuples dont ils sont les représentants, dans monde devenu village planétaire.

Mme Evelyn Matthei Fornet, sénatrice (Chili)

- Le Chili accorde la plus haute importance à tous les objectifs de développement du cycle de Doha. Nous espérons bien que des résultats concrets seront atteints dans des domaines tels que l'accès au marché pour les produits industriels, les services, la lutte contre le dumping et la facilitation des échanges commerciaux. D'ailleurs, nous avons pris, depuis le début, une part active et constructive dans tous ces domaines et tous les Membres de l'OMC le reconnaissent
- Cependant, l'agriculture reste pour nous l'élément le plus important du cycle de Doha. Pourquoi ?
 - L'agriculture a été le moteur de la croissance exportatrice et de la diversification des exportations pour le Chili depuis plus de 20 ans. Qu'il nous suffise de rappeler que, vers le milieu des années 1970, le cuivre représentait encore plus de 70 % des exportations chiliennes.
 - Nous avons déployé des efforts gigantesques pendant plus de 20 ans pour devenir l'un des acteurs qui comptent dans les échanges agricoles mondiaux. La réussite du vin, du saumon, des fruits frais et de l'agroalimentaire chiliens en témoigne. Nous y avons beaucoup investi, créant des emplois. Pour le Chili, le commerce agricole est donc une locomotive du développement.
- Pourtant, nous n'avons pu recueillir pleinement les fruits de notre avantage comparatif en matière agricole.
 - Certes, nous avons obtenu un meilleur accès à la plupart de nos débouchés principaux à l'exportation grâce au réseau que nous avons tissé dans le cadre d'accords de libre échange.
 - Cependant, des subventions considérables restent en place, surtout en Europe et aux Etats-Unis, qui nous empêchent de prendre plus fermement pied dans ces marchés.
 - En outre, les produits européens subventionnés représentent une concurrence déloyale pour nos exportations agricoles vers des marchés tiers, voire les évincent complètement de ces marchés. L'amère expérience de nos exportateurs de conserves de poisson e, évincés du Mexique et d'autres marchés d'Amérique latine par les conserves de poisson européennes lourdement subventionnées, n'est qu'un exemple parmi d'autres.
- Aussi n'est-il pas surprenant que nous ayons sans cesse œuvré pour la réforme des échanges agricoles mondiaux, depuis 1986 au sein du Groupe de Cairns et depuis 2003 dans le cadre du G20 des pays en développement. Ces deux groupes partagent quasiment les mêmes points de vue sur la plupart des aspects du dossier agricole et nous les considérons comme complémentaires.
- Les subventions accordées par les pays de l'OCDE à une minorité privilégiée de leurs agriculteurs faussent le jeu commercial et sont six fois supérieures aux aides au développement attribuées par ces mêmes pays. N'oublions pas que la plupart des pauvres du monde tirent leur revenu de l'agriculture.
- Notre propre expérience montre, contrairement à ce que répètent certains, que les exportations agricoles peuvent devenir un outil important du développement. Ce qui a fonctionné pour nous peut fonctionner chez d'autres. Cependant, si l'on veut pleinement recueillir les fruits de cet effort, il faut des règles équitables pour tous, c'est-à-dire un monde débarrassé des distorsions qui faussent le commerce agricole.
- C'est la raison pour laquelle est apparu, en août 2003, le G20 des pays en développement. Notons, au passage, que plusieurs membres du G20, tels que l'Inde et l'Égypte, sont des importateurs nets de produits agricoles. Pourtant, ils sont confrontés au même problème, leurs agriculteurs pauvres devant soutenir la concurrence de produits subventionnés, bon marché, en provenance de pays développés.
- Levons, à cet égard, quelques malentendus. Nous n'avons rien contre l'agriculture européenne, ni, d'ailleurs, contre celle de n'importe quel pays. Il s'agit en l'occurrence d'un débat sur les outils et

non sur les objectifs. Les Etats sont libres de poursuivre les objectifs de leur choix dans tous les domaines des politiques publiques, y compris en matière agricole. Mais il est important, lorsqu'ils exercent ce droit, qu'ils ne sapent pas les ambitions légitimes d'autres pays. Cette règle vaut d'autant plus lorsqu'il s'agit de pays en développement s'efforçant d'obtenir une place au soleil et de sortir leur population de la pauvreté en exportant des produits sur lesquels ils ont un avantage comparatif.

- Autre ambiguïté répandue, du moins en Europe : certains pays en développement bénéficieraient de la libéralisation agricole au détriment d'autres pays en développement. Cela laisse croire que les pays les plus riches du G20 gagneraient au détriment des pays les plus pauvres du G90, groupe essentiellement constitué de pays africains. Rien n'est plus faux. Les échanges commerciaux ne constituent pas un jeu à somme nulle, et les pays du G90 ont, eux aussi, beaucoup à gagner de la libéralisation des échanges agricoles. Ces tentatives de dresser les uns contre les autres les pays en développement représentent une tactique de négociation douteuse. D'ailleurs, les choses ne sont pas si simples. Plusieurs des pays du G90 sont, en fait, plus riches en termes de revenu par habitant que la plupart des membres du G20 avec leurs populations gigantesques de pauvres (ex: l'Inde, la Chine, le Pakistan, l'Indonésie et le Brésil).
- Nous nous félicitons de la réforme de la politique agricole commune de l'UE qui devrait avoir lieu l'année prochaine. Nous la considérons comme un pas important, quoique insuffisant, dans la bonne direction. Un pas qui rend les accords conclus dans le cadre de l'OMC plus faciles à appréhender.
- Les pays aux politiques agricoles les plus protectionnistes et les plus contraires au développement sont ceux qui ont le plus profité, et de très loin, de la libéralisation sans précédent des échanges de produits manufacturés à laquelle on assiste depuis près de 60 ans, depuis la création du GATT. La baisse, voire la suppression, des tarifs sur les produits industriels a permis à ces pays de tirer au maximum profit de leur avantage comparatif sur lesdits produits.
- Il est grand temps que ceux qui ont ainsi gagné permettent aux pays en développement d'en faire de même, c'est-à-dire de profiter de leur propre avantage comparatif en matière agricole, de manière à améliorer la qualité de vie de leur population et de marcher réellement vers le développement.
- L'accord-cadre conclut en juillet dernier est à cet égard une avancée. En particulier, l'engagement à mettre un terme à toutes les formes de subventions des exportations agricoles revêt une importance capitale. Nous rendons hommage aux négociateurs de l'Union européenne qui ont fait preuve de courage en prenant cette décision.
- Cependant, bien des incertitudes et des difficultés demeurent. Des difficultés qui ne sont pas essentiellement techniques mais politiques. Si l'on veut réellement aboutir, il faudra que les gouvernements et parlements des Etats membres de l'OMC aux politiques agricoles les plus protectionnistes fassent preuve d'audace. Reste que lesdites réformes sont de la plus haute importance. Elles sont indispensables si on veut réellement mener à bonne fin les objectifs de développement de Doha et elles seraient en fin de compte profitables pour les économies des pays qui les mettraient en œuvre.
- Pour conclure, rappelons que la libéralisation agricole n'est pas simplement une question commerciale : elle est aussi une question de développement. Or, le développement est au cœur du Programme de développement de Doha comme son intitulé l'indique.

M. Masatoshi Wakabayashi, membre de la Chambre des Conseillers (Japon)

1. Position fondamentale des pays importateurs de produits agricoles

- Les pays importateurs de produits agricoles ont largement contribué à l'expansion des échanges mondiaux dans le secteur agricole grâce à un niveau d'importations élevé. En outre, ces pays affirment que la diversité agricole doit être respectée et que les considérations non directement commerciales, parmi lesquelles la sécurité alimentaire, doivent être prises en compte pour permettre la coexistence de formes différentes d'agriculture. Nous croyons savoir que ces

considérations sont l'objet de préoccupations communes et qu'elles sont dans l'intérêt commun de tous les membres de l'OMC.

- Le Japon souhaite contribuer de façon positive, en tant que premier importateur mondial net de produits agricoles, et comme nation traditionnellement tournée vers l'agriculture, à la solution des problèmes que le monde devra affronter au cours du 21^{ème} siècle: démographie, alimentation, environnement, faim et pauvreté.
- Au cours des présentes négociations, notre philosophie fondamentale est celle de la "coexistence de différentes formes d'agriculture" de façon à sauvegarder les bases d'existence de l'agriculture, même si les conditions de production diffèrent selon les pays.
- Nous préconisons l'établissement de règles commerciales réalistes et souples tenant compte également de considérations non directement commerciales, comme la multifonctionnalité de l'agriculture dans ses rapports notamment avec la sécurité alimentaire et le rôle de l'agriculture comme facteur de préservation du paysage national.
- L'ordre commercial instauré par les présentes négociations doit équilibrer les trois aspects suivants: accès au marché, aides nationales et concurrence à l'exportation, mettre en balance les droits et obligations des pays importateurs et exportateurs, et être véritablement juste et équitable.
- Le résultat des négociations devra lui aussi traduire un équilibre entre l'agriculture et les autres domaines de négociation.
- Depuis l'Uruguay Round, le Japon a toujours encouragé la réforme de la politique agricole, y compris la culture du riz paddy; il continuera de le faire.
- Dorénavant, il sera crucial de garantir la flexibilité des modalités à définir sur la base de l'accord-cadre, afin que chaque pays puisse poursuivre sa réforme agricole et réagir de façon appropriée aux questions sensibles, telles que les considérations non directement commerciales.

2. Réflexions sur les aides nationales et la concurrence à l'exportation dans les négociations agricoles

- Ce sont les pays développés qui ont surtout recours aux mesures de soutien interne et à la concurrence à l'exportation
- Les mesures de soutien interne, qui faussent les échanges, et les mesures d'encouragement des exportations, y compris les subventions, pratiquées par les principaux pays exportateurs, privent les pays en développement de la possibilité de maintenir et de développer une production nationale et de promouvoir leurs exportations.
- Une réduction substantielle de ces mesures de soutien interne, facteurs de distorsion des échanges, et une élimination de ces mesures de concurrence à l'exportation, qui elles aussi faussent les échanges, sont l'une des grandes priorités des négociations agricoles du cycle de Doha.
- Nous pensons également que cela améliorera largement les possibilités d'accès au marché des pays en développement.
- Pour cette raison, et sur la base de l'accord-cadre de juillet, nous estimons que les points suivants devraient être concrétisés lors des négociations à venir:

(a) Soutien interne

- Il convient de réduire davantage les politiques comportant un facteur élevé de distorsion des échanges
- Il faut définir les conditions d'un degré moindre de distorsions commerciales pour les mesures de la "Boîte Bleue" que pour celles de la "Boîte Orange".
- Dans la mesure où les mesures de la "Boîte Verte", qui sont des politiques de première importance pour résoudre comme il se doit les problèmes non directement commerciaux, n'ont pas ou peu d'effet de distorsion des échanges, il convient de s'efforcer d'en assurer la transparence et, en principe, de maintenir la discipline actuelle.

(b) Concurrence à l'exportation

- Dans la mesure où les mesures d'incitation aux exportations, telles que les subventions, constituent le principal facteur de distorsion des échanges, il convient d'éliminer dès que possible les subventions à l'exportation, les crédits à l'exportation ayant de forts effets de distorsion ainsi que les comportements commerciaux sources de distorsions, par exemple dans le domaine du commerce d'État. Il convient également de supprimer l'aide alimentaire utilisée comme succédané des échanges commerciaux.